



Conseil Municipal du Mardi 4 juin 2019 20H30-Mairie de Montrollet

Présents : SAVY Benoît, FERRAND Patrice, BRISSIAUD Isabelle, BOUROTTE Lætitia, COX Norman, GRAVELAT Virginie, BOUTAUD Céline, PRELADE Guillaume, SERAFINI Bruno.

Absent : BUISSON Michel.

Secrétaire de séance : BOUTAUD Céline.

ORDRE DU JOUR

Validation du site Internet de la Commune.

Le Maire indique que le Conseil municipal a décidé de faire réaliser un site internet communal et a confié sa réalisation à l'entreprise d'Alice COX. Un groupe de conseillers municipaux ont travaillé sur le sujet depuis quelques mois. Céline BOUTAUD rappelle les différentes étapes de ce travail. Une présentation du site est commentée par Alice COX afin que les élus valident sa constitution. Une discussion s'engage et quelques ajustements sont alors demandés. Le Maire rappelle que le site sera en ligne avant la fin du mois de juin et qu'une partie interactive suivra d'ici la rentrée de septembre.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Effacement des impayés.

Le Maire propose l'effacement d'impayés sur quatre opérations pour un montant total de 70,10€. Il donne les détails de ces non recouvrements par la commune et annonce que des mandats ordinaires en fonctionnement seront émis au compte 6542 – Créances éteintes. Les quatre créances sont donc admises en non valeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Décision modificative du Budget sur le projet « Aménagement de bourg »

Le Maire indique qu'il doit être réalisé une décision modificative au budget 2019 de la commune. En effet, la somme de 186 700€ du compte 2313-81 est à inscrire dorénavant au compte 2315-81 pour un ajustement comptable.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Opération « Restauration Petit patrimoine » portée par la Communauté de Communes de Charente Limousine.

Le Maire rappelle au conseil municipal que la commune est inscrite dans le projet de restauration du petit patrimoine portée par la CdC de Charente Limousine pour des travaux concernant les lavoirs du bourg, de la Brègère et du Breuil. Le Maire indique au Conseil municipal le plan de financement pour chacun des trois chantiers :

- Le lavoir du Bourg, total des travaux 10 320€ avec 4 128€ de FEADER, 2 236€ de CdC et 1692,89€ de FCTVA. L'autofinancement de la commune est donc de 2 263,11€ soit 21,9 %.

- Le lavoir de la Brègère, total des travaux 4 980€ avec 1 992€ de FEADER, 1 079€ de CdC et 816,92€ de FCTVA. L'autofinancement de la commune est donc de 1 092,08€ soit 21,9 %.

- Le lavoir du Breuil, total des travaux 6 276€ avec 2 510,40€ de FEADER, 1 359,80€ de CdC et 1029,52€ de FCTVA. L'autofinancement de la commune est donc de 1 376,28€ soit 21,9 %.

Pour lancer la phase opérationnelle des trois chantiers, le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention de mandat relative à la quatrième opération petit patrimoine.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Délibération d'arrêt du PLUi du Confolentais.

Le Maire rappelle le contexte de mise en œuvre du PLUi du Confolentais depuis un peu plus de deux ans. Le Conseil municipal a déjà eu à discuter le PADD l'année passée à la fin de la phase technique. Avec l'arrêt du PLUi, la phase administrative débute. Elle verra se succéder l'arrêt du PLUi dans chaque commune de l'ex CdC



du Confolentais, puis l'avis des personnes publiques associées (octobre 2019), l'enquête publique (novembre 2019) et enfin l'approbation du PLUi en Conseil communautaire (mars 2020).

En séance, le Conseil municipal doit se prononcer sur les OAP (Orientations d'Aménagements et de Programmations), sur le règlement et le zonage concernant la commune. Le Maire présente donc au Conseil municipal ces deux volets afin d'engager une discussion.

Le Maire propose donc :

- d'émettre un avis favorable sur le projet du PLUi du Confolentais.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Transfert des compétences Eau potable et Assainissement collectif.

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la loi du 7 août 2015 « Loi NOTRe » prévoyait le transfert obligatoire aux CdC des compétences Eau et Assainissement au 1^{er} janvier 2020. La loi du 3 août 2018 est venue assouplir le dispositif de transfert et offre la possibilité aux CdC de repousser cette prise de compétences d'ici 2026.

Pour éviter le transfert automatique de ces compétences, la CdC de Charente Limousine doit avoir une minorité de blocage parmi ses communes membres définie comme suit : au moins 25 % des communes (15) représentant au moins 20 % de la population total (9250 hab). Cette minorité de blocage doit être constituée par délibération des Conseils municipaux avant le 1^{er} juillet 2019.

Cette démarche a été validée lors de la conférence des Maires du 13 mai 2019.

Ainsi, le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer contre le transfert à la CdC au 1^{er} janvier 2020 des compétences Eau Potable et Assainissement collectif.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Validation des candidatures aux emplois saisonniers.

Le Maire présente la liste des jeunes de la commune ayant postulé aux emplois saisonniers pour la période estivale 2019 et rentrant dans les critères de recrutement. Il s'agit de Camille BOUTAUD, Kevin COLLIGNON, Maxime DUPUY, Charles-Hubert GRANET, Pierre MARTIN, Elouan SAVY-CAMARET.

Le Maire propose au Conseil municipal de valider sur le principe les six candidatures. Le Maire propose une rencontre avec les candidats en mairie organisée par le Maire et les adjoints afin d'évoquer les tâches à réaliser, le planning prévisionnel et les quelques consignes de sécurité et de "déontologie" à respecter durant la durée du contrat de travail.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Questions diverses

Mobilier Archéologique du camp du Robadeau.

Le Maire indique qu'une première réunion de travail aura lieu avec plusieurs partenaires dont Le Pays d'Art et d'Histoire et les Gaulois d'Esse le mardi 11 juin à 14h30 à la mairie. Il invite tous les élus intéressés à venir y participer.

Projet Aménagement de bourg.

Le Maire indique que la réception de la tranche ferme du projet aura lieu le jeudi 6 juin à 14h.

Logement Mairie.

Le Maire indique que les travaux de réfection électrique sont en cours.

La séance est levée à 22H30

Benoît SAVY- Maire de Montrollet

Céline BOUTAUD- Secrétaire de séance